

EVALUATION DE VOTRE SATISFACTION CONCERNANT LA JUSTICE (Cf. barème en fin de quiz.)

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	NSP
	a	b	c	d	e
1 - La justice est trop lente	O	O	O	O	O
2 - Il n'est pas admissible que des prévenus accusés de meurtre soient relâchés parce que les délais pour les juger ont été trop longs.	O	O	O	O	O
3 -La justice est laxiste avec les délinquants (peines légères, peu ou pas du tout appliquées) « Les auteurs d'atteintes aux biens (cambriolages, vols...), les plus importantes numériquement, bénéficient d'un traitement pénal qui leur permet de continuer à exercer leurs activités.» (1)	O	O	O	O	O
4 - Quand vous lâchez 65% de ceux qui se sont rendus coupables d'un certain nombre d'exactions, comment voulez-vous que les chiffres [de la délinquance] baissent ? (1) Le « critère de valeur » pour une garde à vue est qu'à « moins de 300 euros » de préjudice « on remet tout le monde dehors.» (1)	O	O	O	O	O
5 - La prison fabrique les récidivistes : « c'est faux ! c'est faux ! Il y a plus de récidivistes sortant de prison que de récidivistes qui n'ont pas été en prison. » (2)	O	O	O	O	O
6 - Si on est coupable il vaut mieux être jugé en France si on est innocent il vaut mieux être jugé en Angleterre (3)	O	O	O	O	O
7 - La Justice est indifférente aux victimes (préjudices rarement réparés) Huit millions de crimes et délits officiellement recensés annuellement. «Les gendarmes sont inquiets car on prend plus soin des auteurs que des victimes » en 2013 il y a eu une hausse de 4% de personnes mises en cause par les services de gendarmerie tandis que le nombre de placements sous écrou « a diminué de 33% ».(1)	O	O	O	O	O

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	NSP
	a	b	c	d	e
8 - La Justice est féroce avec les innocents (les erreurs judiciaires sont rarement corrigées) [La Justice est] « ...un système implacable qui tolère à peine la défense, même quand il s'agit d'éviter les plus grosses erreurs judiciaires. » (4)	O	O	O	O	O
9 - C'est terrible, car l'avocat est contraint de s'engager dans un processus de démonstration d'innocence, ce qui constitue une perversion totale de l'esprit de notre système judiciaire, selon lequel la charge de la preuve incombe intégralement à l'accusation (4)	O	O	O	O	O
10 -Le législateur ayant pris soin de verrouiller la loi en amont, la justice apparaît plus prompte à condamner le citoyen vertueux que le fonctionnaire délictueux (5)	O	O	O	O	O
11 - Pour encadrer les dérives de l'Etat-voyou, une institution veille (en théorie !) : la Justice. C'est elle qui est censée réguler les comportements répréhensibles et les sanctionner le cas échéant. Pourtant, la classe politique et l'administration bénéficient d'un régime d'exception, dont la raison est obscure et la permanence problématique (5)	O	O	O	O	O
12 - La Justice n'est pas la même pour tous (droit des pauvres, pauvres en droit)	O	O	O	O	O
13 - Aujourd'hui nos protecteurs sont devenus nos tortionnaires et représenter la loi c'est être au-dessus des lois.	O	O	O	O	O
14 - La justice a aussi des poussées de fièvre. En effet, il est des juges qui, soudain, se croient justiciers ; en effet, il est des magistrats qui considèrent qu'une morale existe, la leur, qui est supérieure aux lois, et qu'il ne s'agit pas d'appliquer celles-ci, mais d'imposer celle-là (6)	O	O	O	O	O
15 - La Justice est souvent muette (elle ne donne pas d'explications pour justifier ses décisions)	O	O	O	O	O

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	NSP
	a	b	c	d	e
16 - La Cour de Cassation, au pénal, ne statue que sur un très petit nombre d'affaires (la plupart des rejets ne sont pas du tout explicités, seule une même lettre type est envoyée à chaque plaignant : « ... <i>La Cour de cassation constate qu'il n'existe, en l'espèce, aucun moyen de nature à permettre l'admission du pourvoi</i> ; » éludant toutes explications. Ce silence n'est pas digne de magistrats bien rémunérés qui œuvrent dans des locaux somptueux, fort dispendieux pour l'Etat. (3)	O	O	O	O	O
17 - A cette paresse s'ajoute qu'il n'y a que 2% d'arrêts favorables. Quelle très faible productivité ! Suppléer cette carence par une Commission Ethique, avec l'aide de jurys populaires, serait plus pertinent et moins onéreux (3)	O	O	O	O	O
18 - Il faudrait réformer le système judiciaire	O	O	O	O	O
19 - «L'insécurité et le sentiment d'insécurité ne cesseront d'augmenter tant que la réponse collective à la délinquance ne sera pas adaptée» (1)	O	O	O	O	O
20 - Pour raccourcir les délais : introduire des jurés qui délibèreraient seuls. Les juges ne conduiraient que des débats contradictoires en vérifiant les points de droits invoqués par les parties. Puis pendant que le jury délibèrerait seul, les juges passeraient à une autre affaire avec d'autres jurés : quel gain de temps (3)	O	O	O	O	O
21 - Rendre une justice intelligible par tous, fondée sur le bon sens populaire, conduit aussi à introduire dans les correctionnelles des jurys composés de citoyens (tirés au sort dans les listes électorales) (3)	O	O	O	O	O
22 - Pour remédier à la surpopulation carcérale il faudrait louer des places de prison dans des pays voisins mieux pourvus (les Belges le font déjà avec les Pays-Bas) (3)	O	O	O	O	O
23 - 100 000 peines, chaque année, ne sont jamais appliquées faute de moyens pour les peines de substitution ou parce que nos prisons sont surchargées (7). Faire appel aux établissements pénitentiaires des pays voisins disponibles serait une solution économique pour notre Etat, déjà si sur-endetté (3)	O	O	O	O	O

- (1) Bertrand Soubelet, général, n°3 de la gendarmerie, dans son rapport présenté le 18 décembre 2013 devant une commission parlementaire.
- (2) Michèle Bernard-Requin, magistrate honoraire qui a présidé les Cours d'Assises de Paris et de Bobigny et auteure de « Chroniques de prétoire », dans l'émission 'C dans l'air' du 28 octobre 2015.
- (3) Exprimé par un officier de la police et cité dans l'essai de Gilles Bressière « L'horreur judiciaire Au nom du peuple français ». Ce livre peut être téléchargé gratuitement sur le site « www.horreur-judiciaire.info ».
- (4) Maître Eric Dupont-Moretti dans son livre « Bête noire » co-écrit avec Stéphane Durant-Soufflant aux éditions 'J'ai lu'
- (5) Caroline Brun et Marie-Christine Tabet, journalistes, dans leur livre « L'Etat-voyou » paru chez 'Albin Michel'
« *Etat-voyou procès d'intention ? Etat menteur, Etat tricheur, Etat dissimulateur en tout cas : ce livre dévoile la face cachée d'un modèle déchu, dont tout ou presque est à reconstruire.* »
- (6) Christophe Barbier, éditorialiste de l'hebdomadaire « L'Express », dans le n° 3221 du 27 mars 2013
- (7) Jean-Louis Bruguière, ancien juge anti-terroriste, dans l'émission 'C à dire' du 25 mars 2016 : « *En France on a un problème avec l'effectivité des peines ; 60 à 70 % des peines ne sont jamais effectuées (...) Ceux qui sont radicalisés, qu'on fait sortir de prison, restent radicalisés. Et la plupart du temps, dès leur sortie, encore plus dangereux, ils reprennent leurs activités djihadistes.* »

Compter	4 points pour les réponses 'a'	3 points pour les réponses 'b'
	2 points pour les réponses 'c'	1 point pour les réponses 'd'
	et rien pour les réponses 'e'	

Faire le total

- Entre 0 et 30 points : vous êtes satisfait du fonctionnement de la Justice ou bien cette question ne vous intéresse pas.
- Entre 31 et 60 points : la Justice fonctionne assez mal : il faut seulement lui donner des moyens supplémentaires.
- Entre 61 et 92 points : la Justice est à bout de souffle : elle nécessite une profonde réforme cf. www.horreur-judiciaire.info